

Le 8 septembre 2008

Monsieur Claude Carette
Vice-président
Bureau de gestion des projets
Agence métropolitaine de transport
500, Place d'Armes, 25^e étage
Montréal (Québec) H2Y 2W2

Objet : Train de l'est – Lien ferroviaire entre Mascouche/Terrebonne et Repentigny : Questions et commentaires sur le document des réponses (Dossier 3211-08-009)

Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous quelques questions et commentaires concernant le document des réponses aux questions et commentaires formulés dans le cadre de l'analyse de recevabilité du projet en titre. Ces questions et commentaires sont regroupés par sujet et des réponses élaborées sont nécessaires, dans les plus brefs délais, pour la poursuite de l'analyse de recevabilité. Un engagement écrit de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) à répondre aux questions demandées et à transmettre les réponses et l'information avant la fin des périodes d'information et de consultation publiques nous satisferait. Cet engagement devrait nous être envoyé dans les meilleurs délais.

Sécurité publique :

La réponse 27 doit être développée davantage. L'initiateur doit évaluer le risque que représente le site d'entreposage de propane de la compagnie Inter-Propane inc. pour les installations de la future gare et ses usagers. Entre autres, l'initiateur doit préciser les distances entre le réservoir de grande capacité situé sur le site de cette entreprise et les différentes installations de la gare. Il doit, de plus, estimer les probabilités d'occurrence et les zones de conséquences d'un feu de nuage de vapeurs, d'une explosion de nuage de vapeurs et d'un B.L.E.V.E. du contenu de ce réservoir, et ce, aux valeurs de référence déjà mentionnées à la question 27 pour la suppression et la radiation (selon la méthode du pire scénario et du scénario alternatif le plus

...2



pénalisant). Il doit également estimer si les effets domino possibles aggravent le risque. Nous réitérons notre question concernant la possibilité qu'un B.L.E.V.E. survienne même si la ou les valves de sécurité fonctionnent. Finalement, nous demandons à l'initiateur de procéder à l'évaluation du risque individuel pour les passagers et les occupants du bâtiment multifonctionnel en fonction des scénarios retenus.

Espèces floristiques à statut particulier :

Nous souhaitons obtenir, confidentiellement, le nom de la personne ou des personnes qui ont réalisé l'inventaire floristique en août 2008, une copie du rapport d'inventaire et le nom des 28 plantes récoltées.

Impacts sur l'air en phase d'exploitation :

À la réponse 21, l'AMT ne répond pas directement au premier volet de la question. Plutôt que d'estimer les émissions de particules, l'AMT fait valoir les mesures d'atténuation prévues pour minimiser les émissions durant la phase de construction. L'initiateur considère que ces mesures sont très efficaces et seront amplement suffisantes pour assurer un contrôle adéquat de la qualité de l'air. Nous considérons cette affirmation de l'AMT comme un engagement à mettre en place des mesures supplémentaires en cas de plaintes.

Le deuxième volet de la question n'a pas été répondu à notre satisfaction. Selon nos sources, l'AMT pourrait trouver des références quant à des taux d'émissions sur ce type de moteur. Par ailleurs, nous comprenons la complexité de réaliser une dispersion atmosphérique pour des trains en mouvement. Nous suggérons de réaliser un exercice de modélisation des émissions de trains en gare. Un modèle simple de dispersion atmosphérique pourrait alors être utilisé.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

La chef du Service des projets
en milieu terrestre,


Marie-Claude Thériège